

**RENDRE FISCALEMENT POSSIBLE
CE QUI EST SOCIALEMENT SOUHAITABLE**

**Réactions et commentaires de la CSD sur le rapport de la
Commission d'examen de la fiscalité québécoise**

**Mémoire présenté par la CSD à la
Commission des finances publiques**
le 15 septembre 2015



CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES

Septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉSENTATION	1
INTRODUCTION.....	2
À LA DÉFENSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DES SERVICES PUBLICS.....	6
DES BALISES CONTESTABLES	9
SE FIER AU MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE?.....	13
DES SOLUTIONS MOINS RÉGRESSIVES POUR LES REVENUS DE L'ÉTAT.....	18
LE TRANSFERT D'ENTREPRISES	20
CONCLUSION	21

PRÉSENTATION

La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) représente plus de 70 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans presque tous les secteurs d'activité économique du Québec, à l'exception des fonctions publiques fédérale et québécoise.

La CSD compte quelque 300 syndicats affiliés, la plupart provenant du secteur privé puisque environ 95 % de nos membres en sont issus. Environ la moitié des syndicats affiliés à la CSD sont implantés dans des entreprises comptant moins de 100 salariéEs et la plupart des autres dans des entreprises de taille moyenne. Les membres des syndicats affiliés que la CSD représente trouvent donc naturellement important de bien financer les services publics, un des meilleurs moyens existants pour tenter de combattre les inégalités grandissantes qui se font jour sur le marché du travail.

INTRODUCTION

Tout d’abord, la CSD tient à saluer le travail colossal abattu pour la Commission d’examen sur la fiscalité québécoise puisqu’en huit mois de travail¹, elle a réussi à faire faire des études pertinentes à son mandat, à tenir des audiences publiques aux quatre coins du Québec et à pondre un rapport unanime en six volumes, tout en faisant un imposant ménage dans quelque 300 mesures fiscales existantes après les avoir évaluées.

Comme l’a souligné à maintes reprises le fiscaliste Luc Godbout, président de la commission², ce n’est pas à tous les mandats, loin s’en faut, que le gouvernement se prête à l’exercice de réformer la fiscalité québécoise, ce n’est que la quatrième fois depuis 1954, année de l’instauration de l’impôt québécois.

De plus, le rapport de la commission contient des recommandations fort surprenantes de notre point de vue – et ce sont celles auxquelles nous sommes favorables – et bien entendu d’autres qui nous apparaissent plus contestables. Qui se serait attendu en effet à ce que la commission recommande de majorer le montant personnel de base au-dessus du seuil de faible revenu pour une personne seule alors que le Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion sociale et les groupes de défense des personnes en situation de pauvreté semblaient prêcher dans le désert depuis de nombreuses années? Qui s’attendait à ce que la commission propose d’ajouter des paliers d’imposition dans le but d’accroître la

¹ La commission a été créée par le décret du 11 juin 2014 et a remis son rapport au ministre des Finances, Carlos Leitao, le 6 février 2015. Le rapport a été rendu public le 19 mars 2015.

² Commission d’examen sur la fiscalité (**Se tourner vers l’avenir du Québec**, 6 volumes, mars 2015) que nous nommerons Commission Godbout du nom de son président dans le but d’alléger le texte.

progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers alors que la tendance des dernières décennies a été de réduire cette progressivité drastiquement³?

Par contre, pour qui connaît les publications du président de la commission, la proposition de hausser le taux de la taxe de vente du Québec (TVQ) pour pouvoir baisser l'impôt sur le revenu est beaucoup moins surprenante, voire un peu décevante parce que nous considérons que la démonstration n'a pas été faite à l'effet que les taxes à la consommation ou les tarifications sont moins régressives que ce que l'on croit généralement, même en adoptant des mesures protégeant le revenu des plus démunis.

Et d'ailleurs, si on devait résumer le rapport de la Commission Godbout en quelques mots, ça irait comme suit : baisser l'impôt sur le revenu pour hausser les taxes et les tarifs dans une réforme à coût nul pour l'État, le tout accompagné d'une bonification des mesures de soutien aux plus démunis (voir le tableau 1 pour le détail des mesures proposées par la commission et leurs coûts ou recettes estimés).

Le tout basé sur l'hypothèse voulant que l'impôt sur le revenu constitue un mode d'imposition plus dommageable à la croissance économique que les taxes à la consommation et la tarification des services. De plus, toujours selon les auteurs du rapport, l'impôt sur le revenu est un mode d'imposition qui est surutilisé au Québec par rapport aux autres pays de l'OCDE. En conséquence, ils proposent donc de changer le dosage en matière de fiscalité au Québec : moins d'impôt sur le revenu, plus de taxation et de tarification.

³ L'exception étant l'ajout d'un palier d'imposition à partir de l'année 2013, de 25,75 % (+ 1,75 %) pour les revenus supérieurs à 100 000 \$ (avec l'indexation annuelle automatique, ce montant est passé à 100 970 \$ en 2014 et sera de 102 040 \$ en 2015, mais le taux demeure inchangé).

TABLEAU 1	
Une réduction d'impôt de 5,9 milliards de dollars d'un côté	Des hausses de taxes et tarifs de 5,9 milliards de l'autre
<ul style="list-style-type: none"> • réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers (4 372 M \$) <ul style="list-style-type: none"> - abolition de la contribution santé (734 M \$) - majoration du montant personnel de base de 14 281 \$ à 18 000 \$ (225 M \$) - passage de quatre à neuf tranches d'imposition (3 413 M \$) <ul style="list-style-type: none"> o moins de 18 000 \$ 13 % o 18 000 \$ à 30 000 \$ 14 % o 30 000 \$ à 40 000 \$ 16 % o 40 000 \$ à 55 000 \$ 18 % o 55 000 \$ à 75 000 \$ 20 % o 75 000 \$ à 85 000 \$ 22 % o 85 000 \$ à 120 000 \$ 24 % o 120 000 \$ à 150 000 \$ 25 % o 150 000 \$ ou plus 25,75 % • réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés (1 145 M \$) <ul style="list-style-type: none"> - réduction de 11,9 % à 10 % du taux d'imposition sur le revenu des sociétés (675 M \$) - mise en place d'une « prime à la croissance »⁴ pour les PME (470 M \$) • réduction de la taxe sur la masse salariale pour les PME de 2,7 % à 1,6 % (430 M \$)⁵ 	<ul style="list-style-type: none"> • révision des dépenses fiscales relatives à l'impôt des particuliers (1 010 M \$) • révision des dépenses fiscales relatives à l'imposition des sociétés (1 075 M \$) <ul style="list-style-type: none"> - fin de la remboursabilité complète des crédits d'impôt pour les grandes entreprises (325 M \$) - élimination de l'actuelle déduction accordée aux PME (550 M \$) - révision d'autres dépenses fiscales (200 M \$) • recours accru aux taxes à la consommation (2 866 M \$) <ul style="list-style-type: none"> - augmentations du taux de la TVQ et d'autres taxes (2 665 M \$)ⁱ - révision des dépenses fiscales liées aux taxes à la consommation (201 M \$) • plus de tarification (806 M \$) <ul style="list-style-type: none"> - fiscalisation des tarifs de garde à contribution réduite (101 M \$) - augmentation du prix de l'électricité patrimoniale et nouvelle taxe à la surconsommation d'électricité (705 M \$) • bonification des mesures de soutien aux plus démunis (310 M \$)
<p>ⁱ Cette hausse de 2 665 M \$ se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hausse de 1,025 point de pourcentage de la TVQ : 1 294 M \$ - hausse de la taxe sur les primes d'assurance : 391 M \$ - hausse de la taxe spécifique sur le tabac de 1 \$ par année par cartouche pendant 5 ans : 160 M \$ - hausse de la taxe sur les boissons alcooliques de 0,078 \$ par litre de bière par année pendant 5 ans : 210 M \$ - hausse de la taxe sur les carburants (essence et diesel) de 1 cent par litre par année pendant 5 ans : 600 M \$ - hausse et modulation du droit d'immatriculation pour les véhicules de plus de 50 000 \$: 11 M \$ 	

⁴ Sous la forme d'une réduction du taux d'imposition sur les revenus des sociétés privées de 10 % à 4 % pour la tranche de revenus entre 100 000 \$ et 500 000 \$. Rapport de la Commission Godbout, vol. 1, page 75.

⁵ Montant qui n'inclut pas la réduction de 2 % du taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale à compter du 1^{er} janvier 2016, annoncée le 9 septembre dernier en vertu de laquelle « c'est 42 millions de dollars qui retournent dans l'économie québécoise » dont 19 M \$ pour les entreprises et 4 M \$ pour l'État-employeur. Les taux de cotisation à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de même qu'à la Commission des normes du travail (CNT) ont également été abaissés depuis la publication du rapport Godbout. La baisse à la CSST se traduira par une économie de 140 M \$ pour les employeurs pour l'année 2016, et celle à la CNT représentera une économie de 9 M \$ par année pour les employeurs à compter de 2017. Voir le communiqué émis par le cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale, Sam Hamad, le 9 septembre 2015.

Or, à la CSD, nous considérons qu'il y a plusieurs questions laissées sans réponse avec cette hypothèse élevée au rang de thèse voulant que l'impôt sur le revenu nuise davantage à la croissance économique que les autres modes d'imposition. Aussi, d'autres balises que s'est imposées la commission Godbout nous paraissent relever du parti pris.

À LA DÉFENSE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DES SERVICES PUBLICS

Commençons par dire qu'à la CSD, nous avons une vision différente de la fiscalité de celle de la commission. Le rapport de la Commission Godbout dit de sa réforme de la fiscalité qu'elle a pour but de « favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie », la commission en fait même sa recommandation n° 1. Selon nous, la fiscalité doit servir, bien sûr, à financer adéquatement les services publics, mais surtout elle doit viser à réduire les inégalités, le parent pauvre du rapport⁶. Si la croissance économique est au rendez-vous, tant mieux, mais ce ne devrait pas être le premier objectif d'une réforme de la fiscalité. Et ce, sans compter le fait que la réduction des inégalités qui devrait être un des buts principaux de la fiscalité est aussi un facteur de stimulation de la croissance économique comme de plus en plus d'études le démontrent, dont celles récentes de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), du Fonds monétaire international (FMI) et même du Forum économique mondial (FEM) – nous y reviendrons plus loin.

Pour nous, l'impôt, **c'est un formidable outil de solidarité sociale**, c'est une manière de mettre de l'argent en commun pour permettre à une société de réaliser ses choix collectifs. C'est la contribution commune nécessaire pour que la collectivité puisse prendre en charge les besoins sociaux, financer les biens et les services publics, assurer une redistribution et permettre la mise en œuvre des politiques publiques et des solidarités – des personnes en santé envers les

⁶ Au cours de la réunion de la Table des partenaires des 15 et 16 juin dernier, Luc Godbout a admis que la réforme proposée allait accroître légèrement les inégalités, tel que mesuré par le coefficient de Gini. Comme quoi l'augmentation du niveau de vie ne veut pas dire grand-chose en soi si ce n'est pas tout le monde qui en profite.

personnes malades, des jeunes envers les personnes plus âgées, des gens sans enfant envers ceux qui en ont, des gens en emploi envers les personnes exclues du marché du travail, et vice versa, etc.

Les impôts sont en quelque sorte la caisse commune qui permet aux individus de faire des choix qu'il leur serait impossible de faire isolément, du moins pour la grande majorité d'entre eux. Par exemple, sans le financement public de notre système de santé, à peu près personne – sauf les hyper riches – ne pourraient se payer les traitements contre une maladie grave.

Loin d'être uniquement un fardeau, les prélèvements d'impôt sont une chance pour les contribuables parce que les montants ainsi accumulés par l'État permettent de fournir des services publics qui contribuent de façon essentielle à leur qualité de vie. Et ils en ont pour leur argent. Une étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a démontré que le ménage médian canadien profite de services publics d'une valeur d'environ 41 000 \$, soit 63 % de son revenu gagné⁷. La même méthodologie appliquée au Québec par des chercheurs de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) révèle que c'est encore plus élevé au Québec en proportion : le ménage médian reçoit des services publics d'une valeur de plus 37 300 \$, ce qui représente 68 % de son revenu gagné⁸. En d'autres termes, le ménage médian québécois devrait consacrer plus des deux tiers de sa rémunération annuelle pour payer les services publics assurés par ses impôts. Cet avantage varie bien entendu selon le quintile de revenus, mais même les plus riches tirent des bénéfices considérables des services publics.

⁷ Hugh Mackenzie et Richard Shillington, **L'aubaine discrète du Canada. Les avantages tirés des services publics**, CCPA, avril 2009, 41 pages. Les données citées sont tirées des pages 17 et 18. Sur le web au http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2009/Les_avantages_tires_des_services_publics.pdf.

⁸ Pierre Gouin et Gabriel Ste-Marie, **Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois**, un rapport de recherche de l'IREC, février 2012, 39 pages. Sur le web au <http://www.irec.net/upload/File/servicespublics260212vd.pdf>.

Il n'est donc pas surprenant, et encore moins scandaleux, qu'au Québec, les particuliers paient en impôt sur le revenu 6,5 milliards \$ de plus que si on leur appliquait la structure d'imposition de l'Ontario⁹.

On paie plus d'impôt au Québec qu'en Ontario parce que les fonctionnaires provinciaux du Québec assument des fonctions qui relèvent de la compétence des municipalités en Ontario. Aussi parce que le Québec assume des fonctions qui, ailleurs, relèvent du gouvernement fédéral (collecte des impôts et taxes, main-d'œuvre, immigration, régime de rentes). Les impôts québécois servent aussi à financer les CPE, les bourses d'étude, l'assurance médicaments, l'assurance automobile, les prestations de la sécurité du revenu, mais aussi le développement régional et local, la culture, le logement social, etc.

⁹ Présentation du rapport « Se tourner vers l'avenir du Québec » à la Table des partenaires, les 15 et 16 juin 2015, acétate #20 intitulée « constat : un écart de fardeau fiscal important à l'impôt sur le revenu des particuliers ».

DES BALISES CONTESTABLES

Une des premières balises que s'est imposées la commission est que la réforme de la fiscalité doive se faire à coût nul pour les contribuables. Nous pensons que c'est mal poser le problème. Si l'État a besoin d'aller chercher davantage de revenus pour financer ce qui le différencie de l'Ontario, par exemple, il ne doit pas s'imposer le carcan de se priver de ce moyen d'action. Surtout qu'aujourd'hui, après des années de baisses d'impôt, imposer cette balise à une réforme de la fiscalité, c'est donner son aval à cette privation de revenus. Et on ne parle pas de « pinottes » ici, mais de plus de 8,4 milliards de dollars pour les seuls particuliers¹⁰.

Pire encore, les membres de la commission ont déterminé que la réforme devait se faire à coût nul et pour les particuliers et pour les sociétés, les deux groupes pris séparément¹¹.

Depuis des années, la tendance est à la baisse pour ce qui est de la part des entreprises dans les recettes fiscales alors que celle des contribuables se maintient, voire augmente un peu et, aujourd'hui, on nous dit que la commission Godbout ne se penche pas sur ce déséquilibre patent. Pour ne donner que quelques exemples récents, les entreprises ne paient plus de taxe sur le capital depuis 2011, pas même les institutions financières, le taux d'imposition des bénéfices des sociétés

¹⁰ « Appliqués à la population et aux revenus de 2013, les paramètres fiscaux de 1997 permettraient de dégager 8,4 G\$ ». Voir Jules Bélanger et Oscar Calderon, **Analyse des modifications au régime fiscal québécois des particuliers. Impacts sur les recettes du gouvernement du Québec et sur la distribution des revenus de 1997 à 2013**, rapport de recherche de l'IREC, mars 2015, page 43. Sur le web au http://www.irec.net/upload/File/rapportanalyse_modificationsregimefiscalmars_2015.pdf.

¹¹ **La réforme en bref**, page 3.

sera réduit¹², et le taux de cotisation au Fonds des services de santé sera également réduit pour les PME du secteur des services¹³.

Ces baisses d'impôt et de taxes pour les entreprises sont accordées, affirme-t-on, pour permettre de stimuler les investissements des entreprises. Or, la réalité est tout autre. Malgré les baisses d'impôt des sociétés ces dernières années, les entreprises n'ont pas investi pour autant. En fait, au Québec, l'investissement a même baissé pendant que l'épargne, voire la surépargne des entreprises explosait. Les entreprises non financières, plutôt que d'investir, ont accumulé des actifs liquides considérables¹⁴.

Estimés en 2013 à près de 100 G\$ pour le Québec (soit environ le quart de son PIB), ces actifs liquides n'ont ni été versés aux actionnaires ni investis dans les entreprises, ils constituent un véritable trésor sur lequel les entreprises s'assoient plutôt que d'alimenter le cercle vertueux de la croissance. Pire, selon la revue *The Economist*, un tel taux d'épargne pourrait avoir un impact négatif sur la croissance parce que la demande totale est en diminution, faute d'investissements, justement. Pour la CSD, le fait de continuer d'accorder des baisses d'impôt et de taxes aux entreprises relève de choix idéologiques plutôt que de choix économiques puisque les effets escomptés ne sont pas au rendez-vous.

Tout comme le choix de considérer que la réforme proposée par la commission Godbout doive se faire à coût nul pour deux groupes séparés – particuliers et

¹² Dans le 2^e budget du ministre Leita, déposé en mars 2015, on retrouve deux mesures d'allègement : d'une part, le taux général d'imposition des sociétés sera réduit graduellement à partir de 2017 de 11,9 % à 11,5 % (à 11,5 % en 2020, les entreprises du Québec bénéficieront du même taux que leurs concurrentes de l'Ontario); d'autre part, le taux d'imposition des PME du secteur primaire passera graduellement de 8 % à 4 % aussi à partir du 1^{er} janvier 2017, ce qui fait que les PME du primaire jouiront du même taux que les PME du secteur manufacturier en 2020.

¹³ Autre mesure du budget de mars 2015, le taux de cotisation passera graduellement de 2,7 % à 2,25 % à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les PME du secteur des services.

¹⁴ Éric Pineault, **Portrait de la surépargne des entreprises au Québec et au Canada**, note socio-économique, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), janvier 2015, 16 pages. Sur le web au <http://iris-recherche.qc.ca/publications/surepargne>.

sociétés – qui, lui, scelle définitivement le sort de l’option d’aller chercher plus de revenus pour le gouvernement. Nous pensons sincèrement que les entreprises peuvent et doivent contribuer davantage à l’effort fiscal puisqu’elles bénéficient indirectement des investissements qui sont faits en matière de formation des citoyen(ne)s et de la main-d’œuvre, parce que la hausse du taux de natalité bénéficie à l’ensemble de l’économie en retardant le moment où se manifestera un ralentissement de la croissance, parce qu’elles n’ont pas à débours des fortunes pour assurer la santé de leurs salariés, le système public étant là pour y voir, etc.

Nous pensons aussi que les contribuables à revenus plus élevés peuvent contribuer davantage, eux qui ont été les grands gagnants des dernières décennies en matière d’accaparement de la richesse produite et de réductions d’impôt, tout le monde en convient.

Encore ici, une des balises que s’est imposées la commission Godbout va à l’encontre de cette volonté. En effet, si la commission propose de faire passer le nombre de taux du barème d’imposition de quatre à neuf, ce qui est une proposition surprenante, nous l’avons souligné, elle propose aussi que le taux marginal supérieur demeure inchangé à 25,75 %, mais qu’il s’applique à partir d’un revenu plus élevé¹⁵, soit à partir de 150 000 \$ au lieu de 102 040 \$. Ce qui veut donc dire que les contribuables dont le revenu se situe entre 102 040 \$ et 150 000 \$ puisque leur taux d’imposition sera de 24 %¹⁶ ou de 25 %¹⁷ au lieu de 25,75 %. Et il ne faut pas oublier qu’ils auront droit eux aussi à la majoration du

¹⁵ **La réforme en bref**, page 14.

¹⁶ Pour ceux gagnant entre 102 040 \$ et 120 000 \$.

¹⁷ Pour ceux gagnant entre 120 000 \$ et 150 000 \$.

montant personnel de base, celui passant de 14 281 \$ à 18 000 \$, puisque « cette majoration profiterait à tous les contribuables imposables »¹⁸.

Les commissaires ont de plus décidé que « le taux marginal d'imposition maximal, incluant la fiscalité fédérale, ne dépasse pas 50 % » parce que « plus le taux est élevé, plus l'incitation au travail diminue » et parce qu'en « limitant l'application d'un taux marginal maximal de 50 %, on assure aux contribuables qu'ils conserveront au moins la moitié de leurs revenus additionnels »¹⁹. Deux commentaires à ce sujet.

D'abord, rien ne prouve que 50 % constitue bel et bien un seuil psychologique à ne pas dépasser pour ne pas dissuader au travail, il s'agit d'un a priori plus qu'une démonstration puisque, dans les pays où ce seuil est allègrement franchi (les pays nordiques entre autres), le taux d'activité est parmi les plus élevés au monde. Ensuite, poser cette condition rend la fiscalité québécoise dépendante de ce qui se fera au niveau fédéral. Pour ne donner qu'un exemple, si le Parti libéral du Canada remporte les élections du 19 octobre prochain, les impôts des mieux nantis augmenteront puisqu'il s'agit d'une promesse de Justin Trudeau²⁰. Comme le taux d'imposition au fédéral augmentera, pour ne pas dépasser le taux marginal d'imposition de 50 %, incluant la fiscalité fédérale, il ne restera comme solution au gouvernement québécois que d'abaisser le taux d'imposition pour les contribuables les plus aisés et ainsi réduire ses propres revenus, ce qui ne nous apparaît pas être une bonne idée. **Nous pensons que cette recommandation de la commission Godbout devrait être ignorée.**

¹⁸ **La réforme en bref**, p. 14.

¹⁹ Rapport de la Commission Godbout, vol. 1, **Une réforme de la fiscalité québécoise**, page 56.

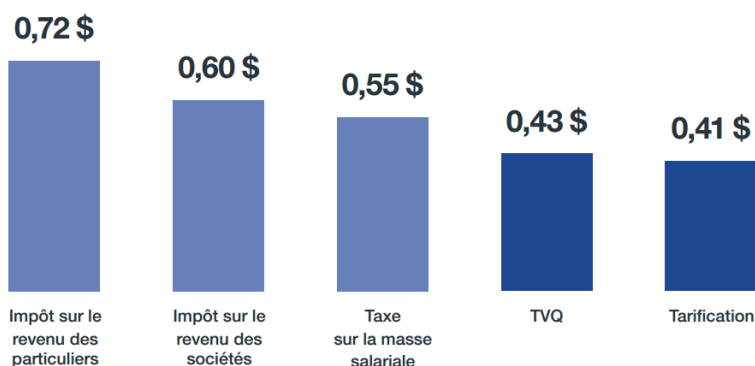
²⁰ Radio-Canada, « Trudeau promet une baisse d'impôts pour la classe moyenne, financée par les mieux nantis », 4 mai 2015. Sur le web au <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/05/04/002-justin-trudeau-baisses-impots-classes-moyennes-parti-liberal-ottawa.shtml>. Selon cette proposition, « les revenus supérieurs à 200 000 \$ par année verront une hausse de leur taux d'imposition de 29 % à 33 % par an ».

SE FIER AU MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE?

Selon le rapport de la commission, des études faites au cours des dernières années « démontrent que les impôts directs ont des incidences plus dommageables que les impôts indirects » et que « l'augmentation des taxes ou des tarifs nuit moins à la croissance qu'une augmentation équivalente des autres formes de prélèvement. Leur diminution stimule moins la croissance qu'une diminution analogue des autres impôts »²¹.

LES MODES D'IMPOSITION LES PLUS DOMMAGEABLES

Impacts négatifs sur l'économie d'un prélèvement de 1 \$
additionnel selon les modes d'imposition



Source : Présentation du rapport de la Commission d'examen de la fiscalité québécoise à la Commission des finances publiques, 3 septembre 2015. Sur le site de la commission au www.examenfiscalite.gouv.qc.ca.

²¹ La réforme en bref, page 10.

En effet, selon les auteurs du rapport, les résultats sont probants en utilisant le modèle d'équilibre général calculable du ministère des Finances, chaque hausse de 1 \$ de l'impôt sur le revenu des particuliers nuit à la croissance du PIB de 0,72 \$ à terme. Par contre, les taxes et les tarifs nuisent moins à la croissance économique. Une hausse de 1 \$ des taxes à la consommation entraîne une réduction du PIB de 0,43 \$ et la même hausse du côté de la tarification n'entraîne une réduction que de 0,41 \$. Outre le fait que l'impact sur la croissance ne doit pas être la seule aune à laquelle on mesure un mode d'imposition, on nous demande de presque croire aveuglément à ces résultats.

Nous avons demandé, lors de la rencontre des 15 et 16 juin dernier, d'en savoir plus sur les hypothèses qui ont servi à alimenter cette « boîte noire », ce modèle d'équilibre général calculable, mais aucune information ne nous a été fournie en ce sens. Nous sommes donc désolés d'annoncer qu'on ne peut faire preuve de confiance aveugle face aux résultats de l'application de ce modèle.

Pour ne donner qu'un exemple des questions que nous nous posons, quelle est l'hypothèse qui a été utilisée advenant une hausse d'impôt sur l'offre de travail? Que tout le monde allait se mettre à travailler moins d'heures parce que ça devenait théoriquement moins payant pour eux? C'est le type d'hypothèse qui peut paraître bien sur papier, dans l'absolu, mais qui fait abstraction du fait que rarement les salariés décident eux-mêmes de leurs heures de travail, une personne ne peut généralement pas décider par elle-même de travailler moins d'heures. Ce seul exemple est loin d'être absurde, c'est le type d'hypothèse à la base du modèle d'équilibre général calculable, qui découle de la théorie néoclassique en économie. Or, cette théorie est une abstraction pure, qui se refuse à considérer que le marché du travail n'est pas un marché comme un autre.

C'est aussi un modèle très utilisé pour démontrer les bienfaits des accords de libre-échange sur l'économie des parties en cause. Et, comme par hasard, tout le monde

gagne du libre-échange, tous les pays signataires voient leur économie stimuler et l'emploi croître, il n'y a jamais de secteurs qui souffrent alors que d'autres profitent de l'accord, il n'y a jamais de travailleuses et de travailleurs qui souffrent, sauf temporairement – le temps qu'ils ou elles « réorientent » leur choix de carrière –, et ce, souvent au sein même des secteurs « gagnants » du libre-échange²², ce qui est proprement absurde quand on prend en considération l'économie réelle et non des hypothèses farfelues sur le meilleur intérêt d'agents disposant d'une information complète et transparente sur les moindres faits et gestes qu'ils posent.

Si le modèle d'équilibre général calculable ne peut pas produire d'autres types de résultats que celui de l'accroissement permanent et généralisé de la richesse, c'est parce qu'il ne prend pas en compte que la richesse peut être créée mais quasi totalement accaparée par une infime minorité de la population, comme cela s'est pourtant passé au cours des trente ou quarante dernières années dans les économies dites avancées.

Un modèle basé sur l'hypothèse de la concurrence pure et parfaite, n'est-ce pas une absurdité en 2015, après tous les mouvements *Occupy* de la planète, après le livre devenu *best-seller* en plusieurs langues du Français Thomas Piketty²³, après les études de l'OCDE²⁴, du FMI²⁵ et même maintenant du Forum économique mondial²⁶, qui ont mis en lumière que les inégalités sont en croissance partout et qu'elles sont

²² Et on ne parle pas des travailleuses et travailleurs des secteurs perdants, dont le cas est encore plus clair.

²³ Thomas Piketty, **Le capital au XXI^e siècle**, coll. Les livres du nouveau monde, Éditions du Seuil, Paris, 2013, 970 pages.

²⁴ OCDE, ***In It Together: Why Less Inequality Benefits All***, une publication de l'OCDE, Paris, mai 2015. Sur le web au <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235120-en>.

²⁵ FMI, ***Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective***, Strategy, Policy, and Review Department, juin 2015. Sur le web au www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf. Aussi FMI, ***Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?*** Research Department, avril 2011. Sur le web au www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2011/sdn1108.pdf.

²⁶ Forum économique mondial, ***The Inclusive Growth and Development Report 2015***, septembre 2015. Disponible sur le web au http://www3.weforum.org/docs/WEF_Forum_IncGrwth.pdf

non seulement nocives sur le plan social, mais aussi pour la croissance économique elle-même.

Nous doutons donc que les solutions régressives – hausses des taxes à la consommation et de la tarification – proposées par la Commission Godbout puissent arriver à annuler leur effet régressif sur le plan social ni même à stimuler la croissance économique, à moins de bonifier beaucoup plus substantiellement le crédit d'impôt pour la solidarité que ce qui est proposé.

OCDE, *In It Together : Why Less Inequality Benefits All*, mai 2015

Selon ce rapport, l'écart entre riches et pauvres n'a jamais été aussi grand depuis trente ans, et ce, dans la plupart des 19 pays étudiés. Les 10 % des plus riches aujourd'hui dans les pays de l'OCDE ont un revenu 9,6 fois plus grand que celui des 10 % les plus pauvres. Ce rapport était de 7 pour 1 dans les années 1980, de 8 pour 1 dans les années 1990, et de 9 pour 1 dans les années 2000. C'est donc dire que les inégalités de revenu ont continué de se creuser durant la crise.

Une des principales conclusions de cette étude est que plus les inégalités se creusent, plus la croissance économique recule. Grâce à des données empiriques plus nombreuses et plus fines, le rapport de l'OCDE démontre que la concentration du revenu entre les mains des plus riches n'a pas eu d'impacts négatifs que sur les plus pauvres des sociétés étudiées, mais bien sur les 40 % les moins riches, un effet plus généralisé qu'estimé jusque là.

Le rapport va même jusqu'à établir que l'accroissement des inégalités a amputé la croissance économique, si chère à la Commission Godbout, en moyenne de 4,7 points de pourcentage entre 1990 et 2010.

Les remarques de ce rapport de l'OCDE qui portent sur le Canada peuvent tout aussi bien s'appliquer au Québec : il est nécessaire de se préoccuper des conditions de travail parce que l'accroissement de l'emploi atypique (à temps partiel, sous contrat à durée déterminée ou comme travailleur indépendant) est un facteur d'accroissement des inégalités, l'endettement des ménages indique que la croissance n'est pas durable et le Canada doit faire davantage pour réduire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

FMI, *Causes and Consequences of Income Inequality : A Global Perspective*, juin 2015

Selon cette étude, une augmentation d'un point du PIB du revenu des pauvres et des classes moyennes se traduit par une progression de la croissance pouvant atteindre 0,38 point de PIB sur cinq ans. Par contre, une augmentation d'un point de PIB du revenu des riches se traduit par une baisse de 0,08 point de PIB.

Les bienfaits d'une hausse du revenu viennent donc d'en bas et non d'en haut contrairement à ce que prétend la théorie du ruissellement (ou « trickle down economics »).

Le Canada ne fait pas bande à part, selon cette étude, en ce qui a trait à l'accroissement des inégalités, il se situerait même plutôt dans la même ligue que les États-Unis, l'Angleterre et l'Australie.

FEM, *The Inclusive Growth and Development Report 2015*, 1^{ère} édition, septembre 2015

Ce rapport en ligne présente les profils comparatifs de 112 pays, classés en quatre groupes : économies avancées (dont fait partie le Canada), à revenus moyens élevés, à revenus moyens faibles et à revenus faibles. Plus de 140 indicateurs, répartis en sept piliers puis en 15 sous-piliers de la croissance permettent de conclure que tous les pays doivent s'améliorer en ce qui a trait à la réduction des inégalités puisqu'aucun pays ne se classe au-dessus de la moyenne de son groupe dans l'ensemble des 15 sous-piliers; qu'il est possible de promouvoir l'inclusion et la croissance en même temps; que les transferts fiscaux peuvent s'avérer bénéfiques puisque de nombreuses économies à fiscalité dite lourde et aux taux de redistribution élevés sont aussi très compétitives; que la promotion effective de l'inclusion sociale ne constitue pas un luxe que seuls les pays à hauts revenus peuvent se permettre; et qu'il « s'avère possible, voire nécessaire, d'encourager à la fois les salariés et les entreprises, ainsi que la croissance et l'équité »²⁷.

Davantage conçu pour inciter les pays à passer à l'action pour rendre la croissance inclusive, ce rapport démontre tout de même que des améliorations générales du niveau de vie de l'ensemble des citoyen(ne)s valent mieux qu'une augmentation du PIB en tant que tel.

Les résultats par pays de ce 1^{er} rapport indiquent que le Canada doit faire mieux en matière de protection sociale, particulièrement en ce qui a trait aux prestations d'assurance-emploi et, une dernière remarque ne s'appliquant pas au Québec à cause de ses programmes sociaux et services spécifiques, en favorisant davantage la participation des parents au marché du travail grâce à des congés parentaux et des services de garde abordables. Curieusement, le Canada est 5^e du groupe de 30 pays avancés en ce qui a trait à l'effet dissuasif de ses impôts sur le travail, estimé faible.

²⁷ Voir le communiqué de presse intitulé « La plupart des pays passent à côté d'occasions majeures pour réduire les inégalités » sur le web au www3.weforum.org/docs/WEF_InclusiveGrowth2015_FR.pdf.

DES SOLUTIONS MOINS RÉGRESSIVES POUR LES REVENUS DE L'ÉTAT

Le rapport de la Commission Godbout admet que les taxes et les tarifs ont un caractère régressif, mais les auteurs pensent que celui-ci peut être annulé, sinon amoindri en adoptant des mesures de compensation pour les plus démunis. Et comme le ministre Leitaó a annoncé, juste avant l'ouverture des travaux de la Commission des finances publiques, que son « intention est de mettre en application les réformes proposées par la Commission Godbout »²⁸, nous proposons, dans ce cadre, des pistes de solution qui sont loin de notre idéal, mais qui, au moins, ont le mérite – c'est notre prétention – d'être beaucoup moins régressives.

La principale mesure envisagée par la Commission Godbout pour atténuer la régressivité des hausses de taxes et de tarifs réside dans une hausse de 75 \$ du montant de base du crédit d'impôt pour la solidarité, qui est actuellement de 278 \$²⁹.

Trois questionnements surgissent :

- quand le crédit d'impôt pour la solidarité a été instauré, il devait servir à la lutte à la pauvreté, mais dans les faits il n'a pas joué ce rôle, il n'a servi qu'à amoindrir partiellement l'effet des deux hausses de TVQ successives et on nous demande de croire que cette fois-ci sera la bonne. Nous pensons qu'un engagement très formel du gouvernement est de mise ici à l'effet que le crédit d'impôt pour la solidarité sera majoré encore plus substantiellement

²⁸ Voit Tommy Chouinard, « Leitaó s'inspire du rapport Godbout », **La Presse**, 4 septembre 2015. Sur le web au http://plus.lapresse.ca/screens/c0985c1d-0a4f-4cba-be72-e746e82a799fT3v_6H9SZGM0.html.

²⁹ **La réforme en bref**, page 25.

que ce qui est suggéré par la commission pour jouer un véritable rôle dans la lutte à la pauvreté;

- pour les tranches de revenus qui ne profiteront pas du crédit d'impôt à la solidarité, donc pour les gens de la classe moyenne, les hausses de taxes et de tarifs vont venir réduire directement leur pouvoir d'achat bien au-delà de ce que les baisses d'impôt pourront leur procurer puisque leurs revenus sont consacrés encore fortement, à ce niveau, à la consommation. Autre effet qui selon nous milite en faveur d'une bonification substantielle du crédit pour la solidarité, cette fois pour qu'il s'applique à des tranches de revenu un peu plus élevées;
- les revenus tirés des dernières hausses de la TVQ ont été plus faibles que prévus, probablement en partie à cause du phénomène des achats en ligne qui ne semble pas prêt de se résorber, au contraire. Outre le fait qu'il faille trouver une solution à ce problème qui crée une espèce de concurrence inégale entre les marchands, il faut aussi que le gouvernement adopte un mécanisme de compensation au cas où les revenus tirés des taxes de vente ne soient pas au rendez-vous puisque c'est la hausse de ces revenus qui permettent, dans la logique de la commission, de baisser l'impôt sur le revenu. Pour compenser ces revenus plus faibles, le cas échéant, nous ne croyons pas qu'il faille aller du côté des mesures régressives qui devront en retour être compensées par une hausse du crédit pour la solidarité, enclenchant ainsi un cercle vicieux. Il faut plutôt aller du côté des mesures progressives, par exemple, en n'accordant pas les baisses d'impôt directes aux contribuables gagnant entre 102 040 \$ et 150 000 \$ par année.

LE TRANSFERT D'ENTREPRISES

Une série de recommandations de la commission vise à stimuler les investissements en facilitant le transfert d'entreprises entre personnes ayant un lien de dépendance, dans le but évident de favoriser la relève familiale.

Encore une fois, la CSD se voit obligée d'insister sur le fait que la relève peut aussi se trouver chez les salarié(e)s de l'entreprise et pas que chez les plus qualifié(e)s ou les plus fortuné(e)s. Des syndicats affiliés à la CSD sont à l'origine d'expériences de relance d'entreprises grâce à la création de coopératives de travailleurs actionnaires où toutes et tous sont invités à participer financièrement. Or, encore une fois, on trouve un peu malheureux que cette voie ne soit même pas évoquée.

S'il est possible de définir des règles fiscales particulières pour faciliter le transfert de la propriété des entreprises entre générations d'une même famille, ces règles doivent pouvoir aussi s'appliquer dans les cas où la relève se trouve du côté des salarié(e)s qui se regroupent pour acheter en tout ou en partie les actions d'une entreprise.

Les avantages de cette formule sont nombreux : les entreprises ainsi relancées sont généralement plus pérennes, mieux ancrées dans leur territoire et, dans bien des cas, même si ce n'est pas automatique, le sentiment d'appartenance des salarié(e)s envers « leur » entreprise s'accroît³⁰.

³⁰ Pour tous ces avantages et bien d'autres, voir **Les coops en milieu de travail, un choix de développement? OUI!** Coéditée par la CSD, la CSN et la FTQ, 2013, 12 pages. Sur le web au <http://www.csd.qc.ca/les-coops-en-milieu-de-travail/>

CONCLUSION

Le rapport de la Commission Godbout constitue une somme imposante de travail que l'on ne saurait nier. Cependant, baser une réforme de la fiscalité sur l'objectif de favoriser la croissance économique nous apparaît être la mauvaise voie parce que ce faisant, il est facile d'oublier la finalité de la fiscalité, qui est de réduire les inégalités créées par le marché plutôt que de les accroître, même à la marge – ce que Luc Godbout a admis lui-même le 15 juin dernier.

Pour la CSD, c'est en luttant activement – pas seulement par la fiscalité, mais aussi par elle – contre les inégalités que nous réussirons à préserver la cohésion sociale, si chère à nos yeux. Maintenir le contrat social qui lie les différentes composantes de la société québécoise est de première importance puisque c'est ce contrat qui permet :

- aux travailleuses et aux travailleurs d'accéder à des emplois de qualité grâce à un droit du travail en vertu duquel ils peuvent se regrouper sans crainte de représailles de la part des employeurs ou de leurs représentants et ils peuvent négocier collectivement leurs conditions de travail et défendre leurs droits;
- d'assurer une protection pour tous et toutes contre les risques de la vie, par des régimes de protection sociale qui sont en fait l'expression de la solidarité sociale envers les victimes des coups durs de la vie, accidents du travail, maladie, chômage ou autres;
- de promouvoir l'égalité des chances, notamment en s'assurant que tout le monde reçoive une éducation de qualité;

-
- d'assurer la redistribution de la richesse des mieux nantis vers les moins bien nantis de la société, de façon à réduire les écarts créateurs de tensions sociales entre les différentes composantes de la société;
 - de s'orienter fermement vers le développement durable.

Nous croyons avoir soulevé des doutes sérieux sur le modèle d'équilibre général qui soutient la démonstration à l'effet que l'impôt sur le revenu soit plus dommageable à la croissance économique que les autres modes d'imposition, pourtant reconnus comme régressifs socialement.

Et nous avons appelé comme témoins de l'importance de faire de l'enjeu de lutter contre les inégalités sociales une priorité, les organismes qui jusqu'à récemment favorisaient le moins-disant social : l'OCDE, le FMI et le Forum économique mondial. Tous reconnaissent maintenant que le développement des inégalités est non seulement nocif socialement, mais qu'il nuit à la croissance économique.

Aujourd'hui, alors que la reprise est loin d'être acquise, nous recommandons au gouvernement de mettre un frein aux mesures d'austérité parce qu'elles contribuent à creuser les écarts de richesse alors que c'est le chemin inverse qu'il faut emprunter puisque tout le monde admet maintenant que réduire les inégalités a aussi comme effet collatéral de stimuler la croissance.